



Information aux collectivités et abonnés **de l'eau potable du SUD CHARENTE**

La situation hydrologique des derniers mois (baisse du niveau des nappes et du débit des cours d'eau) affecte significativement les ressources destinées à la production d'eau potable en Charente.

Les prévisions météorologiques des prochaines semaines et **la situation de canicule qui perdurent** appelle à la plus grande prudence sur l'usage de l'eau potable.

C'est pourquoi, en complément des restrictions d'usage édictées par arrêté de Mme la Préfète de Charente en date du 19 Juillet 2022 (restriction temporaire des prélèvements d'eau à usage d'irrigation effectués à partir des cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement), Le SEP du SUD CHARENTE appelle les communes à relayer auprès de leurs administrés par affichage, panneaux lumineux ou par les réseaux sociaux, un message d'usage raisonné et raisonnable de l'eau potable, **limité aux besoins domestiques essentiels.**

Nous vous demandons également, pour les usages de la collectivité, de reporter toute consommation d'eau non urgente (arrosage, lavage...) et de privilégier, lorsque cela est nécessaire, un arrosage en soirée.

Le Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente